



Montant des versements sur PEE/PEI

Par **kris520**, le **10/03/2013** à **13:21**

Bonjour,
Je suis employé dans une TPE (- de 5 salariés), sous la direction d'un employeur très malin. Afin de lui ouvrir à titre personnel les avantages du PEE/PEI et PERCO, ce dernier nous a proposé d'y souscrire (à noter qu'il ne nous a pas informé de l'ouverture du PERCO et que lui seul en bénéficie).
Du coup il s'est versé le maximum (sur les 2 produits), et par obligation nous a demandé tout bonnement de verser la modique somme de 50 euros sur le PEI, à laquelle s'ajoute l'abondement de 300%.
Ma question est la suivante : a-t-il le droit de nous fixer le montant de notre versement (montant dérisoire), alors qu'il s'attribue un versement maximum ?
Avec mes remerciements